2024/033

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LB

Nombre de conseillers:

En exercice 15 L'an deux mille vingt quatre

Présents 13 le 26 Mars à 18h45

Votants 14 le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Pouvoirs 1

Date de convocation du Conseil Municipal: 19/03/2024

N°2024-22

PRESENTS: BRUNET Laurent, MONTAGNE Stéphane, JOSEFIAK Annie, GIL Sébastien, HERAIL Bernard, CHABANON Géraldine, RICHERT Evelyne, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, SERRE Philippe, SECQ Fanny, LECOMTE Corinne,

LEGIER Joséphine.

ABSTENTS EXCUSES: MASSE Michel.

ABSTENTS NON EXCUSES: ROUANET Thomas.

POUVOIRS: MASSE Michel à JOSEFIAK Annie

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

## Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2023 fait apparaître le résultat suivant :

Section d'exploitation : + 447 063,36 €

Section d'investissement : -52 732,69 €

Il est proposé donc au Conseil Municipal de reporter le résultat de la manière suivante :

- R 002 Résultat d'exploitation reporté : + 394 330,67 €

1068 : Affectation du résultat + 52 732,69 €

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire, après débat et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'affectation mentionnée comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent BRUNET

## Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente déliberation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devan le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de

la présente notification. Transmis au Représentant de l'Etat le :

n 2 AVR. 2024

ile:///\\shv-

dc\partages\Users\Carole%20IZQUIERD Documents\Comptabilité\Budget%20Eau%20&%20Assainissement\Affectation%20des%20ré sultats%202023.docx